

Subventions aux Sociétés de Musique - Répartition au titre de l'année 2002

Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Relations Publiques, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2002, les subventions suivantes aux formations ci-après :

	Orchestre		Ecole		Total	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002
Fédération Musicale de Franche-Comté	381 €	381 €	-	-	381 €	381 €
Institut Musical Européen	763 €	763 €	-	-	763 €	763 €
Harmonie des Chaprais	5 030 €	5 030 €	5 099 €	6 184 €	10 129 €	11 214 €
Concorde de Saint-Ferjeux	4 421 €	4 421 €	2 185 €	1 628 €	6 606 €	6 049 €
Harmonie Municipale	-	-	10 781 €	10 253 €	10 781 €	10 253 €
Total	10 595 €	10 595 €	18 065 €	18 065 €	28 660 €	28 660 €

La variation constatée des subventions attribuées est due au calcul effectué au prorata du nombre d'élèves de chaque école.

L'Assemblée Communale est invitée à statuer sur cette proposition.

En cas d'accord, la dépense, soit 28 660 €, sera imputée au chapitre 92.311.6574.200 du budget primitif 2002.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 12 juin 2002.